

INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITE DANS LE SECTEUR FINANCIER



Politique relative aux risques de durabilité

HSBC Assurances Vie (France) est un investisseur de long terme qui, en tant que tel, contribue au financement de l'économie. Son objectif et sa responsabilité consistent à investir dans des projets visant à favoriser une croissance durable de l'économie, en particulier française.

HSBC Assurances Vie (France) est convaincue que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent affecter la valeur de ses investissements, en termes d'opportunités autant que de risques. HSBC Assurances Vie (France), comme toutes les entités du Groupe HSBC, place l'approche ESG au cœur de ses décisions et processus d'investissement depuis 2004. La recherche et l'analyse ESG sont intégrées aux systèmes et aux outils de gestion et d'analyse et permettent d'approfondir la compréhension des risques et des opportunités d'une entreprise ou d'un émetteur.

HSBC Assurances Vie (France) a confié une partie importante de la gestion de ses fonds en euros à HSBC Global Asset Management (France), filiale de gestion d'actifs de HSBC Continental Europe. Tous les mandats et fonds HSBC Assurances Vie (France), dédiés ou collectifs, gérés par HSBC Global Asset Management (France), bénéficient d'une démarche prenant en compte des critères de durabilité.

Ce gérant est conscient des risques que présente le changement climatique pour les investissements. Il développe une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) mise en place depuis plus de 15 ans, avec une approche *Best In Class*¹ notamment fondée sur des bases de données d'agences de notation externes.

HSBC Global Asset Management (France) a également été parmi les premières à adhérer aux Principes pour un Investissement Responsable (PRI) en juin 2006. La mise en œuvre de ces principes a amené HSBC Global Asset Management (France) à mettre à disposition des équipes de gestion, dès 2007, des informations relatives aux critères ESG renforçant les critères d'appréciation des émetteurs, notamment en établissant des listes de secteurs limités et/ou restreints à l'investissement.

Dans le cadre des décisions d'investissement, quelle que soit la classe d'actifs, HSBC Global Asset Management (France) tient compte de toutes les données disponibles sur une entreprise, notamment les critères ESG, et ce grâce à une analyse financière interne, à des recherches conduites par des prestataires externes et de fournisseurs de données ainsi que par le biais d'informations collectées lors des échanges avec les entreprises. La politique d'intégration des critères ESG dans le processus d'investissement s'inscrit dans le cadre de l'article L. 533-22-1 du Code Monétaire et Financier qui invite les sociétés de gestion de portefeuille et certains investisseurs institutionnels à publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans leur politique d'investissement et de gestion des risques.

¹ L'approche *Best In Class* est un type de sélection ESG consistant à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant de base de départ (Définition Novethic).

Chez HSBC Global Asset Management (France), l'intégration des critères ESG s'applique à la totalité des univers d'investissement dans le monde, y compris les pays émergents, à toutes les classes d'actifs : actions, obligations souveraines et d'entreprises, monétaires et diversifiées. L'entreprise est convaincue que les enjeux ESG ont un impact financier sur la rentabilité, la valorisation et les spreads de crédit² des émetteurs.

Au-delà de la gestion confiée à HSBC Global Asset Management (France), dans le but d'augmenter la diversification de son portefeuille, HSBC Assurances Vie (France) travaille également avec des sociétés de gestion externes. Le fait que celles-ci soient signataires des PRI fait partie des critères de sélection, ainsi l'intégralité des sociétés de gestion externes en portefeuille sont signataires des PRI.

Depuis 2013, HSBC Group Insurance³ est devenu signataire des principes des Nations Unies pour une assurance responsable (élaborés par l'United Nations Environment Programme Finance Initiative, UNEP FI). S'en est suivie la mise en place, fin 2018, d'une politique de durabilité (Sustainability Policy) au niveau du Groupe. Des indicateurs de risques spécifiques, comme l'exposition à des secteurs interdits ou limités, sont intégrés à la gouvernance des risques d'HSBC Assurances Vie (France) depuis mai 2019.

La politique d'investissement responsable d'HSBC Assurances Vie (France) s'intègre pleinement dans cette politique définie par le Groupe HSBC au regard du financement responsable et de la transition énergétique.

Le Groupe HSBC dispose en outre, au sein de Global Research, de la recherche Climate Change qui publie chaque année près d'une cinquantaine de rapports ou notes destinés à accompagner notamment HSBC Assurances Vie (France) et HSBC Global Asset Management (France), en leur permettant de cerner les risques et opportunités d'investissement. Ce centre analyse les politiques et les marchés liés aux changements climatiques, et notamment les réglementations favorisant les investissements liés au climat dans le monde entier.

A ce jour, les critères sur la biodiversité ne sont pas pris en compte mais cette thématique pourrait être intégrée à l'avenir.

Dans le cadre de la mise œuvre de ces politiques d'investissement, directement ou via ses mandataires, HSBC Assurances Vie (France) est donc particulièrement sensible aux enjeux du changement climatique. HSBC Assurances Vie (France) a conscience qu'à l'avenir, ce phénomène peut influencer sur la valeur des actifs et qu'il est donc nécessaire de poursuivre une politique d'investissement qui anticipe et vise à réduire les risques financiers potentiels liés aux enjeux du changement climatique.

² Il s'agit de l'écart constaté entre le taux de rentabilité de l'obligation d'une entreprise et le taux d'un emprunt sans risque (Emprunt d'Etats) pour une durée similaire.

³ Structure de gouvernance des activités d'assurances du groupe HSBC dans le monde.

Prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité

HSBC Assurances Vie (France) prend en compte les principales incidences négatives de ses investissements sur les facteurs de durabilité via l'application des politiques décrites ci-après.

Comme évoqué précédemment, HSBC Global Asset Management (France), qui gère une partie importante des fonds en euros d'HSBC Assurances Vie (France), mène une analyse ESG mise en place depuis plus de 15 ans, notamment fondée sur des bases de données d'agences de notation externes.

A ce titre, les fonds en euros d'HSBC Assurances Vie (France) promeuvent des caractéristiques ESG.

Dans le cadre des décisions d'investissement, quelle que soit la classe d'actifs, HSBC Global Asset Management (France) tient compte de toutes les données disponibles sur une entreprise, notamment les critères ESG, et ce grâce à une analyse financière interne, à des recherches conduites par des prestataires externes, au recours à des fournisseurs de données ainsi que par le biais d'informations collectées lors des échanges avec les entreprises dans lesquelles sont réalisés les investissements. Tous les mandats et fonds HSBC Assurances Vie (France), dédiés ou collectifs, gérés par HSBC Global Asset Management (France), bénéficient de cette démarche.

HSBC Global Asset Management (France) est déterminée à jouer un rôle dans la lutte contre le dérèglement climatique pour limiter son impact sur l'économie mondiale. Dans cette optique, le gérant est signataire du Montréal Carbon Pledge depuis septembre 2015 et s'est ainsi engagé à évaluer et publier l'empreinte carbone consolidée des portefeuilles action une fois par an. Il a également formalisé ses engagements à travers une 'Politique Climat'.

HSBC Global Asset Management (France) exerce un actionariat actif notamment pour le compte d'HSBC Assurances Vie (France), considéré comme une composante essentielle dans l'approche du Groupe HSBC en matière d'investissement responsable. Le dialogue actionnarial encourage les entreprises à adopter de meilleures pratiques dans la durée et utilise ses droits de vote afin d'exprimer ses inquiétudes en termes d'enjeux ESG et de risque climat.

Au sein des critères ESG considérés lors d'investissements, la rareté de l'eau et sa consommation ainsi que la gestion des déchets et la pollution font partie de la composante « Environnementale » à laquelle HSBC Global Asset Management (France) attache une importance particulière. Les normes et les pratiques de travail, ainsi que le management du capital humain sont également des critères sociaux considérés. Dans cette composante sociale, on retrouve également des critères comme l'intégrité de la chaîne d'approvisionnement mais encore la santé et la sécurité.

L'analyse ESG/Carbone est également utilisée comme outil de filtrage dans le cadre des stratégies Investissement Socialement Responsable (ISR) et des stratégies thématiques bas-carbone et transition énergétique.

Plus globalement, la politique d'investissement d'HSBC Assurances Vie (France) s'inscrit dans la politique définie par HSBC Group Insurance⁴ établissant une liste d'« Activités interdites » et d'« Activités limitées », au sein de plusieurs secteurs d'activité :

- Produits agricoles ;
- Produits chimiques ;
- Equipement de défense ;
- Energie (dont production d'électricité à base de charbon, existante et nouvelles) ;
- Forêts (dont déforestation) ;
- Mines et métaux (dont nouvelles mines de charbon thermiques, mines à déplacement de sommets, mines qui éliminent des résidus dans les rivières ou les eaux de mer peu profondes) ;
- Les activités ne respectant pas la protection des Sites du Patrimoine mondial (World Heritage sites & Ramsar Wetlands) ;
- Les banques allant à l'encontre des Principes de l'Equateur⁵.

Il convient de noter qu'il ne s'agit pas d'interdire tout investissement dans ces secteurs, mais de lister :

- Les activités que le groupe ne souhaite pas soutenir, l'objectif étant dans ce cas de ne pas prendre de nouvelles expositions et de prévoir un plan de sortie des éventuels investissements déjà en portefeuille ;
- Les activités à risque pour lesquelles un examen approfondi est effectué avant toute décision d'investissement ou de désinvestissement.

En outre, la politique d'investissement d'HSBC Assurances Vie (France) veille à la performance énergétique et à la qualité environnementale de son patrimoine immobilier (via l'acquisition de biens qui répondent aux standards les plus élevés en matière environnementale et la restructuration des immeubles vacants qui le nécessite, en visant à atteindre des labels tels que « Bâtiment Basse Consommation » ou « Haute Qualité Environnementale ». Une telle politique, qui tient compte de la problématique environnementale, contribue également, à soutenir la valorisation des immeubles à moyen long /terme. Concernant les immeubles éventuellement vacants, cette politique augmente aussi la probabilité de retrouver un locataire, sensible à la qualité de l'immeuble et aux économies réalisées grâce à son efficacité énergétique. Dans le cadre du Décret Tertiaire (décret n°2019-771 du 23/07/2019), HSBC Assurances Vie (France) a pour objectif de diminuer de 40% en 2030 les consommations d'énergie finale des immeubles dans lesquels elle investit.

La thématique de la transition énergétique est également pleinement prise en compte via des investissements d'HSBC Assurances Vie (France) dans des fonds qui financent des infrastructures dans les énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque).

Par ailleurs, le fonds en euros de l'actif général est investi dans le support HSBC Europe Equity Green Transition, lancé en novembre 2018 et labellisé Greenfin. Ce fonds investit dans des entreprises qui se concentrent sur la transition écologique, qui ont des avantages compétitifs en termes d'innovation, de processus et de produits, et présentent des perspectives de croissance durable.

4 Structure de gouvernance des activités d'assurances du groupe HSBC dans le monde.

5 Référentiel ESG s'adressant au secteur financier et précisant les critères à prendre en compte dans le financement de projets.

Enfin, la politique d'investissement d'HSBC Assurances Vie (France) intègre l'objectif de l'initiative charbon validée par le Conseil Exécutif de France Assureurs - anciennement Fédération Française de l'Assurance (FFA) - et annoncée en décembre 2017 :

« *La FFA prend acte de la volonté de ses membres de ne plus investir dans les entreprises qui ne renonceraient pas à leur plan de développement de nouvelles centrales à charbon. Par ailleurs, la Fédération appelle ses membres à définir une stratégie d'investissement reposant sur l'évaluation de l'exposition de leurs portefeuilles au charbon et la définition de seuils d'investissement selon des critères de chiffre d'affaires et de mix énergétique charbon.*

»

Dans le cadre de cette dynamique, HSBC Assurances Vie (France) s'inscrit également dans la politique du Groupe HSBC qui aspire à être un leader dans le financement, la gestion et l'organisation de la transition vers un monde bas carbone. HSBC a défini une série d'engagements à l'appui de cet objectif, notamment celui de consacrer 100 milliards de dollars à des projets de financement et d'investissement durables d'ici 2025. L'amélioration de l'efficacité de ses propres opérations fait également partie de ses engagements, et HSBC projette que 100 % de son électricité soit issue de sources d'énergies renouvelables d'ici 2030.

HSBC Assurances Vie (France) – Entreprise régie par le Code des Assurances – S.A. au capital de 115.000.000 euros. SIREN 338 075 062 RCS Nanterre. Adresse postale : 38 Avenue Kléber 75116 Paris Cedex 08. Siège social : Immeuble Cœur Défense, 110 Esplanade du Général de Gaulle, 92400 Courbevoie

Document non contractuel, mis à jour le 16/02/2022

Copyright : Tous droits réservés © HSBC Assurances Vie (France), 2022